

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2023/21

QUESTION N°13

OBJET : FINANCES / ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA CAISSE DES ECOLES AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois

Le Vingt-neuf Mars

A vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 mars 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUX - Jean-Claude CHEVRIER
Adélaïde DA PAULA - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Jocelyne BINET - Josiane THOMAS - Louis VINCENT
Florence DOUILLON - Frédéric CLAUX - Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON
Fabien CUVILLIER - Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Annie METAY - Eric BOSC
Christophe BATTAIS - Patrick MURCIA

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN a donné procuration à Chantal CLAUX
Pascal KLINGLER a donné procuration à Claude CAUET
Maria GUYON a donné procuration à Josiane THOMAS
Mathilde MISSLIN a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAITS ABSENTS EXCUSÉS :

Seddik HADDOUYAT
Denis HOFFMANN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Isabelle CHOCHON-LAMBERT

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 27.

N°D2023_21 - FINANCES / Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Caisse des Ecoles au titre de l'exercice 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune souhaite apporter son soutien financier à la Caisse des Ecoles au titre de l'exercice 2023,

Considérant la reprise des activités à la normale de la Caisse des Ecoles en 2022,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux établissements publics communaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- ✓ **ATTRIBUER** une subvention à la Caisse des Ecoles de 6 000 € pour l'exercice 2023.
- ✓ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget primitif 2023, chapitre 65 – nature 657361.

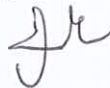
**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 29 MARS 2023**

Transmis en Préfecture le : 31/03/2023

Publié(e) le : 31/03/2023

Exécutoire le : 31/03/2023

LE MAIRE



MICHEL VALLADE

